

Note de présentation brève et synthétique Compte Financier Unique 2025

L'article L. 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être annexée au compte financier unique. La présente note répond à cette obligation.

Pour rappel, la Commune gère un seul budget.

La population de Margaux-Cantenac est évaluée par l'INSEE, au 1^{er} Janvier 2025, à 2 876 habitants.

La loi de finances pour 2024 prévoit la généralisation du CFU au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026 mais la Commune a choisi d'adopter le CFU à compter de l'exercice 2025.

Le Compte Financier Unique (CFU) est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public, qui se substitue désormais au compte de gestion produit par le comptable public et au compte administratif produit par l'ordonnateur.

Il rationalise et modernise l'information budgétaire et comptable soumis au vote et supprime les doublons qui existaient entre le compte administratif et le compte de gestion. Il simplifie les procédures car sa production est totalement dématérialisée.

Le CFU répond à deux objectifs principaux :

- Une information financière plus simple et plus lisible : un seul document au lieu de deux partiellement redondants, et souvent trop volumineux.
- Une information également enrichie, grâce au rapprochement, au sein du CFU, de données d'exécution budgétaire et d'informations patrimoniales, qui se complètent pour mieux apprécier la situation financière du budget concerné. Bilan financier de l'exercice budgétaire, le compte financier unique (CFU) exprime les résultats de l'exécution du budget.

Le Compte Financier Unique 2025 a été approuvé par le Conseil Municipal, en séance du 3 Mars 2026.

Il retrace, en dépenses et en recettes, les prévisions et les réalisations dans chacune des deux sections :

- **La section de fonctionnement** qui concerne la gestion courante de la commune,
- **La section d'investissement** qui retrace les opérations non courantes, ponctuelles, de nature à modifier le patrimoine de la commune.

Contrairement à un budget qui doit être équilibré (dépenses = recettes pour chaque section), le CFU fait ressortir des écarts entre les dépenses et les recettes de chaque section. Son objectif est de dégager les résultats de l'exercice.

On note une exécution financière saine au service des habitants.

I – Ressources et charges des sections de Fonctionnement et d'Investissement

1. La section de fonctionnement

1.1 Résultats de fonctionnement pour l'année 2025

	exercice 2025	report excédent exercice 2024	total
Recettes de fonctionnement	3 115 700.59 €	580 032.28 €	3 695 732.87 €
Dépenses de fonctionnement	2 956 865.83 €		2 956 865.83 €
Résultat	158 834.76 €	580 032.28 €	738 867.04 €

1.2 Analyse

⇒ Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement regroupent toutes les dépenses de gestion courante nécessaires au bon fonctionnement des divers services communaux notamment :

1) Les charges à caractère général (chapitre 011)

Ce chapitre contient toutes les dépenses relatives aux bâtiments communaux, à l'énergie, de maintenance et prestations de services, aux assurances, aux achats de petits matériels et d'entretien courant, aux fournitures administratives et scolaires, aux fêtes et cérémonies, à l'impression du bulletin municipal, aux taxes foncières payées par la mairie, ... Pour 2025, les dépenses au sein de ce chapitre s'élèvent à **719 604.98 €**.

2) Les dépenses de personnel (chapitre 012)

Ces dépenses s'élèvent à **1 457 330.43 €** pour l'année 2025. Elles étaient de **1 345 238.70 €** en 2024

3) Les autres charges de gestion courante (chapitre 65)

Ce chapitre regroupe principalement les indemnités et cotisations des élus, les subventions versées aux associations et au Centre Communal d'Action Social (CCAS) de la Commune, les créances admises en non-valeur et les participations aux organismes extérieurs (syndicats intercommunaux). Ces charges s'élèvent à **134 816.97 €**.

En 2025, les subventions aux associations (65748) ont été attribuées pour un montant de **18 450 €** :

Nom de l'association	Montant
- Association des Parents d'Elèves	1 000 €
- Amicale Auto rétro	200 €
- Oiseau Lire	150 €
- CANT'U DANSES	1 300 €
- Marqaux Saveurs	2 500 €
- Marojallia	400 €
- Danse Marqaux	500 €
- UNC	450 €
- Sapeurs Pompiers	800 €
- Dojo Marqaux	2 000 €
- Comité des Fêtes	1 800 €
- Bouge Ton Cœur	2 200 €
- Don du sang	150 €
- CMS (Foot)	2 000 €
- Sports Loisirs	400 €
- Yogamarqaux	700 €
- Syndicat de chasse	400 €
- Les Médaillés militaires	100 €
- Karaté Club Marqaux-Cantenac	300 €
- Médoc Tournament Festival	800 €
- Association Vélo Toutes Vignes	300 €
TOTAL	18 450 €

4) Les charges financières (chapitre 66)

Ces charges concernent les intérêts des emprunts pour un montant de **9 471.07 €**. Elles étaient de **12 602.92 €** en 2024.

5) Les charges spécifiques (chapitre 67)

Elles s'élèvent à **377.81 €** et concernent *des titres annulés sur un exercice antérieur* (remboursements de trop perçu : charges locatives, ...).

⇒ **Les dépenses de fonctionnement comprennent également**

- Les opérations d'ordre de transfert entre les sections de fonctionnement et d'investissement (chapitre 042)

Elles intègrent :

- La cession des biens pour un montant de **614 000.00 €** qui représente la sortie de l'inventaire des biens vendus pour leurs valeurs d'origine (Parcelles Chemin de Moncabon/Chemin de la Réserve)
- Les dotations aux amortissements pour **18 791.57 €**.

Pour rappel, les dotations aux amortissements sont des écritures comptables permettant de constater la perte de la valeur d'un bien immobilisé (charge sur la section de fonctionnement) et ainsi prévoir son remplacement à plus ou moins long terme (recette sur la section d'investissement – chapitre 040 - 28)

Ce procédé comptable permet d'étaler dans le temps la charge consécutive au remplacement des immobilisations.

- Les atténuations de produits (chapitre 014)

D'un montant de **2 513.00 €**, elles correspondent au fonds de péréquation des ressources intercommunales et au dégrèvement de Taxe d'Habitation sur les logements vacants.

Récapitulatif de la totalité des dépenses de fonctionnement

Envoyé en préfecture le 09/03/2026

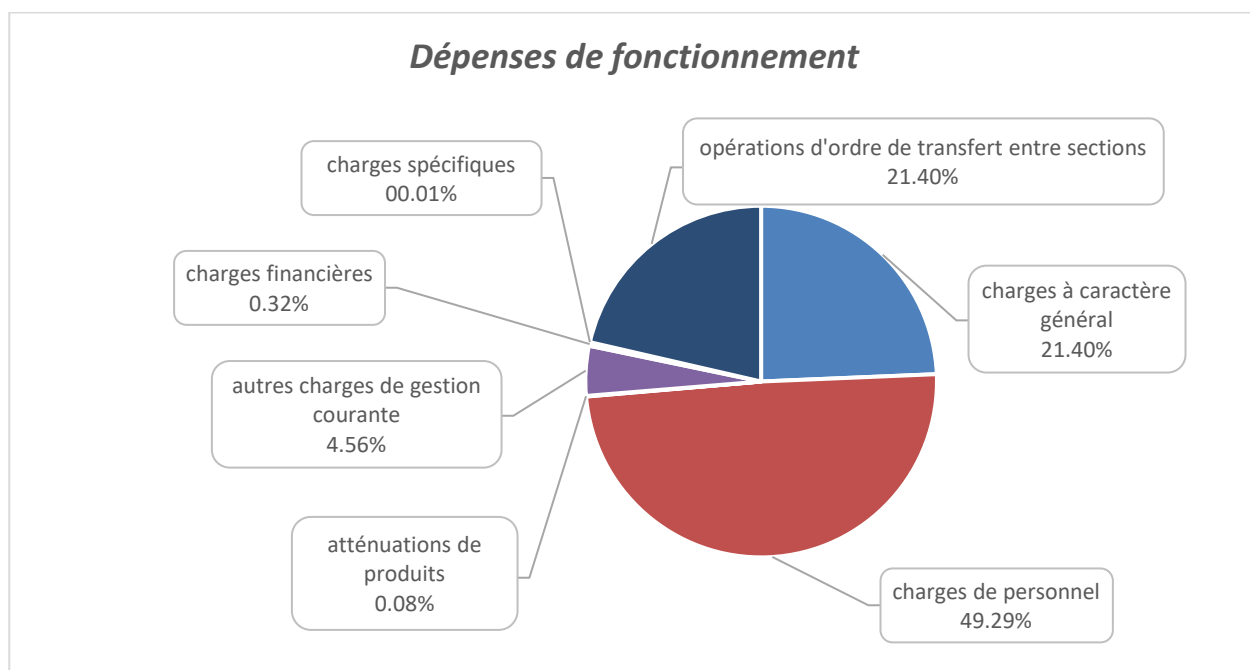
Reçu en préfecture le 09/03/2026

Publié le



ID : 033-200068013-20260303-CFU2025-BF

Chapitres	Intitulés	CA 2024	CFU 2025	Variation entre 2024 et 2025
011	Charges à caractère général	739 818.46 €	719 604.98 €	-2.73%
012	Charges de personnel	1 345 238.70 €	1 457 330.43 €	8.33%
014	Atténuation de produits	1 315.00 €	2 513.00 €	91.10%
65	Autres charges de gestion courante	136 620.24 €	134 816.97 €	-1.32%
66	Charges financières	12 602.92 €	9 471.07 €	-24.85%
67	Charges exceptionnelles	2 861.33 €	337.81 €	-88.19%
	Total des dépenses réelles	2 238 456.65 €	2 324 074.26 €	3.82%
042	Opérat° ordre transfert entre sections	175 572.73 €	632 761.57 €	260.40%
	Total des dépenses d'ordre	175 572.73 €	632 761.57 €	260.40%
	Total général des dépenses	2 414 029.38 €	2 956 835.83 €	22.49%



⇒ Les recettes de fonctionnement

Les recettes réelles peuvent être classées en plusieurs catégories selon leur origine :

1) Les atténuations de charges (chapitre 013)

Le remboursement des frais de personnel s'est élevé à **107 319.97 €**. Ces sommes concernent le remboursement des salaires par notre assureur ou la CPAM pour les agents en arrêts maladie, ainsi que du centre de gestion pour les décharges syndicales. Il était de **153 122.40 €** en 2024.

2) Les produits des services et du patrimoine (chapitre 70)

Ces produits d'un montant de **138 412.13 €** proviennent principalement :

- du paiement de la cantine scolaire : 94 673.50 €
- du remboursement par la Communauté de Communes Médoc Estuaire des frais de personnel communal mis à disposition pour les accueils périscolaires (APS) : 31 459.24 €
- De l'occupation du domaine public (Orange, ENEDIS, restaurant Le Savoie) : 7 006.32 €
- Des attributions de concessions aux cimetières : 2 706.00 €
- les charges payées par les locataires : 2 567.07 €

3) Les impôts et taxes (chapitre 73)

Le montant qui s'élève à **225 845.00 €** correspond à :

- l'attribution de compensation versée par la Communauté de Communes Médoc Estuaire de **164 721.00 €**, qui n'était que de **109 291.00 €** en 2024 ; la différence provenant de la restitution à la Commune de la compétence « sécurité » au 01.01.2025
- le fonds départemental des droits de mutations à titre onéreux pour **61 124.00 €**

4) Fiscalité directe (chapitre 731)

Le montant s'élève à **1 428 264.53 €** et regroupe :

- les impôts directs locaux (taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties) pour **1 334 927 €** qui étaient de **1 380 125 €** en 2024.
- La taxe sur les pylônes électriques : **25 880.00 €**
- L'accise sur l'électricité : **64 826.54 €**
- La taxe sur la publicité extérieure : **2 630.99 €**

5) Les dotations et participations (chapitre 74)

Le montant s'élève à **472 786.56 €**

Il comprend la dotation globale de fonctionnement (dotation forfaitaire, dotation solidarité rurale, dotation nationale de péréquation et dotation aux élus locaux), principale dotation de fonctionnement de l'Etat aux collectivités territoriales, qui est une ressource importante qui a évolué de la manière suivante : **395 294.00 € en 2024 pour 386 455.00 € en 2024**

Le chapitre 74 regroupe également :

- Le fonds de compensation de la TVA sur les travaux d'entretien de bâtiments publics, de voirie et de réseaux : **6 470.88 €**
- L'attribution de fonds de péréquation de la taxe professionnelle : **4 130.00 €**
- La compensation au titre de l'exonération des taxes foncières : **42 612.00 €**
- Les autres attributions et participations (de l'Etat pour un contrat aidé « parcours emplois compétences (PEC), les aménités rurales, de la Commune de Labarde pour l'accompagnement dans le bus scolaire du RPI Margaux-Cantenac/Labarde ...) : **66 891.66 €**

6) Les autres produits de gestion courante (chapitre 75)

D'une somme globale de **128 896.40 €**, il s'agit notamment des loyers perçus pour la location des salles communales, des logements et des locaux commerciaux et professionnels, pour un montant encaissé de **76 573.50 €** et du mécénat du Fonds de Dotation des Vignerons de Margaux pour **43 800 €** afin de financer l'étude par un cabinet d'architecture pour mettre en valeur notre Commune.

7) Les produits spécifiques (chapitre 77)

Le montant des recettes spécifiques s'élève à **614 176.00 €**.

Il correspond principalement à la vente de parcelles Chemin de Moncabon / Chemin de la Réserve (614 000.00 €)

⇒ **Les recettes de fonctionnement comprennent également**

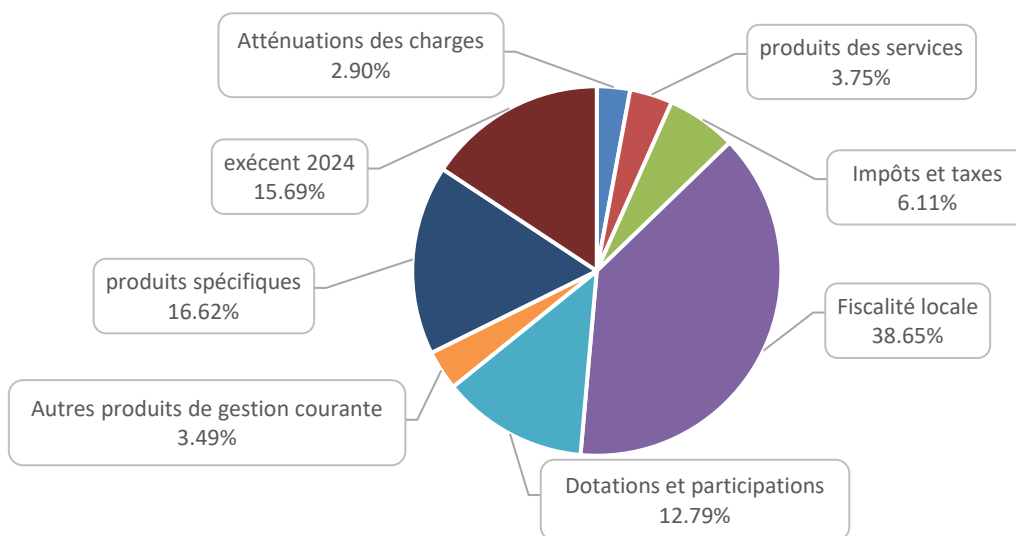
- L'excédent antérieur de fonctionnement (chapitre 002)

Il s'agit du report de l'excédent de fonctionnement de l'année 2024, soit **580 032.28 €**

Récapitulatif des recettes de fonctionnement

Chapitres	Intitulés	CA 2024	CFU 2025	Variation entre 2024 et 2025
013	Atténuation de charges	153 122.40 €	107 319.97 €	-29.91%
70	Produits des services	146 455.14 €	138 412.13 €	-5.49%
73	Impôts et taxes	109 291.00 €	225 845.00 €	1413.49%
731	Fiscalité locale	1 524 950.78 €	1 428 264.53 €	
74	Dotations et participations	468 552.02 €	472 786.56 €	0.90%
75	Autres produits (dont loyers)	101 038.09 €	128 896.40 €	27.57%
76	Produits financiers	141.84 €	0.00 €	-100.00%
77	Produits spécifiques	150 316.74 €	614 176.00 €	308.59%
Total des recettes réelles		2 653 868.01 €	3 115 700.59 €	17.40%
042	Opérat°ordre transfert entre sections	0.00 €	0.00 €	
Total des recettes d'ordre		0.00 €	0.00 €	
Total des recettes		2 653 868.01 €	3 115 700.59 €	17.40%
R002	Excédent de fonctionnement reporté	902 874.41 €	580 032.28 €	-35.76%
Total général des recettes		3 556 742.42 €	3 695 732.87 €	3.91%

Recettes de fonctionnement



2. La section d'investissement

2.1 Résultat

a) Résultats d'investissement pour l'année 2025

	exercice 2025	report déficit exercice 2024	total
Recettes d'investissement	1 319 156.54 €		1 319 156.54 €
Dépenses d'investissement	351 595.15 €	557 766.76 €	909 361.91 €
Résultat	967 561.39 €	-557 766.76 €	409 794.63 €

b) Excédent ou déficit à reporter au budget primitif 2026 : excédent de 409 794.63 €

c) Solde des restes à réaliser : - 59 642.28 €

Ils seront reportés au Budget Primitif 2026. Il s'agit uniquement :

- **Des dépenses engagées mais non payées au 31.12.2025 : 59 642.28 €**
 - o Caution d'un locataire (500.00 €)
 - o Travaux bâtiment : Agence postale communale et bibliothèque municipale (26 653.59 €)
 - o Travaux voirie : Abaissé accès PMR Route de Lagunegrand côté pharmacie (7 020.00 €)
 - o Travaux réseau électrique : 2 bornes éclairage passage mairie (1 440.00 €) et extension réseau Chemin de la Réserve (3 777.44 €)
 - o Matériel/Mobilier :
 - Pour la police municipale pluricommunale : véhicule (11 563.75 €) et pistolet impulsion électrique (1 987.50 €)
 - Pour l'église Saint Michel : bancs (7 200.00 €)

2.2 Analyse

⇒ Les dépenses d'investissement

Ce sont des dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité et le remboursement du capital des emprunts contractés.

Les dépenses réelles d'investissement (351 595. €) comprennent :

1) Emprunts et dettes assimilés (chapitre 16)

Le montant est de 115 108.35 €, correspondant majoritairement au remboursement du capital de la dette, qui était de 122 263.52 € en 2024.

2) Immobilisations incorporelles (chapitre 20)

D'un montant de 2 188.80 €, il s'agit des frais liés à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme.

3) Subventions d'équipement versées (chapitre 204)

D'un montant de **6 334.28 €**, il s'agit de la participation à l'emprunt du SDIS 33 pour la caserne des pompiers sur Margaux-Cantenac.

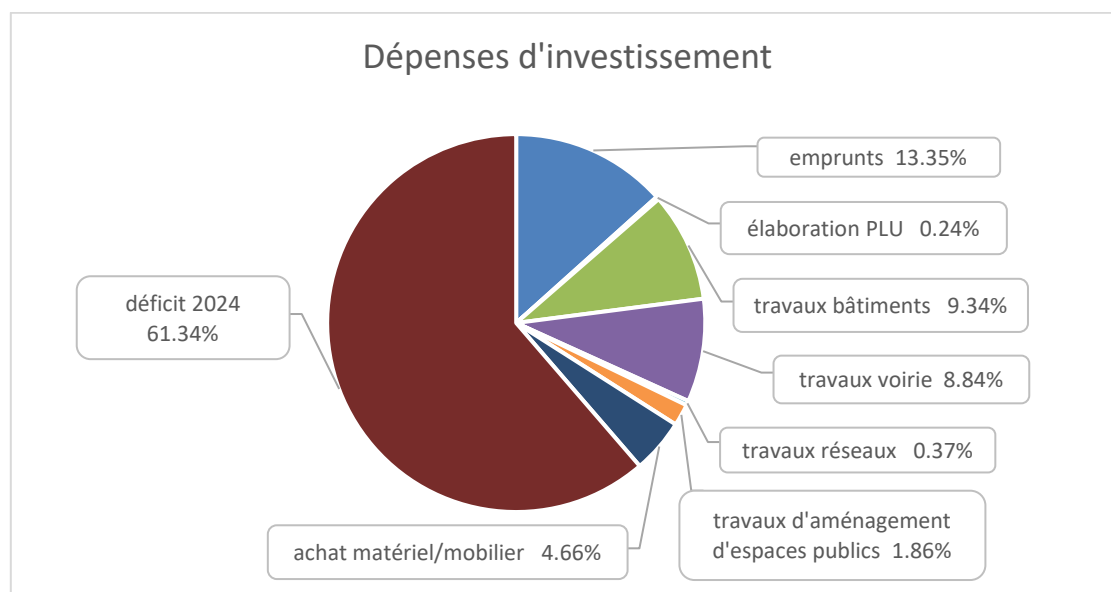
4) Immobilisations corporelles (chapters 21)

D'un montant de **227 963.72 €**, les principaux investissements réalisés en 2025 sont les suivants :

- Travaux dans les bâtiments
 - o Police Municipale – 12 Rue de la Trémoille : mise sous alarme (2 093.96 €)
 - o Espace Ginestet – Avenue Jeanne d'Arc : construction sanitaires extérieurs (18 738.36 €) + solde auvent (2 893.80 €)
 - o Salle St Vincent – Route de Jean-Faure : changement 2 portes latérales (13 770.00 €)
 - o Immeuble 41 Avenue de la Gare (local commercial/habitation - café) : menuiseries extérieures côté jardin (7 679.50 €)
 - o Immeuble 16 B Rue de la Trémoille (local commercial – boulangerie) : menuiseries extérieures côté cour (14 951.41 €)
 - o Immeuble 10 Rue de la Trémoille : Aménagement de l'Agence Postale Communale et de la bibliothèque municipale) (1ère partie des travaux : 22 135.07 €)
- Travaux de voirie et de réseaux
 - o Cours de la Marne : assainissement pluvial, aménagements sécuritaires et parking - solde (12 773.02 €)
 - o Cours Pey Berland : aménagements sécuritaires et assainissement pluvial – préalable aux travaux (13 806.74 €)
 - o Route de la Croix de Cavaille : « S » au niveau du ruisseau + montée à l'intersection avec la route départementale d'Arsac (53 819.52 €)
 - o Cimetière de Margaux – Route de l'église : éclairage allée (2 445.12 €)
- Acquisition de matériel/mobilier
 - o Ecole des Millésimes – Cours Pey Berland : enseigne dénomination école (2 298.00 €)
 - o Ecole Les P'tits Pépins – Chemin des écoliers : couvertures pour lits (688.80€) + aspirateur (317.64 €)
 - o Mairie : matériel informatique (7 946.93 €)
 - o Police Municipale : bâton télescopique (30 €), caméra piéton (200.28 €), mobilier (3 012.33 €)
 - o Mairie : Prise pour recharge voiture électrique (965.95 €)
 - o Services techniques : équipement fourgon neuf (5 079.60 €), tondeuse (2 107.11 €), ponceuse (335.05 €), découpeuse (1 473.23 €), souffleur (716.68 €), tronçonneuse (772.80 €), escabeau (376.40 €), mobilier bureau responsable ST (755.18 €)
 - o Dojo : tatamis (8 585.00 €)
 - o Remplacement matériel pour arrosage : Pompe pour le centre bourg Avenue de la 5^{ème} République (1 010.72€), pompe immergée du forage du stade Cours Pey Berland (1 361.00 €)
- Elaboration d'un nouveau Plan Local d'Urbanisme (PLU) : acompte (2 188.80 €)
- Aménagement d'espaces publics :
 - o Ecole des Millésimes – Cours Pey Berland : renaturation cour d'école (2 52.00 €), aire de jeux (12 875.35 €)
 - o Port d'Issan (suite à l'étude de mise en valeur du territoire) : 4 tables de pique-nique au Port d'Issan (2 635.20 €)

⇒ **Les dépenses d'investissement comprennent également**

- **Le déficit antérieur d'exécution reporté (2024)** pour un montant de **557 766.76 €**



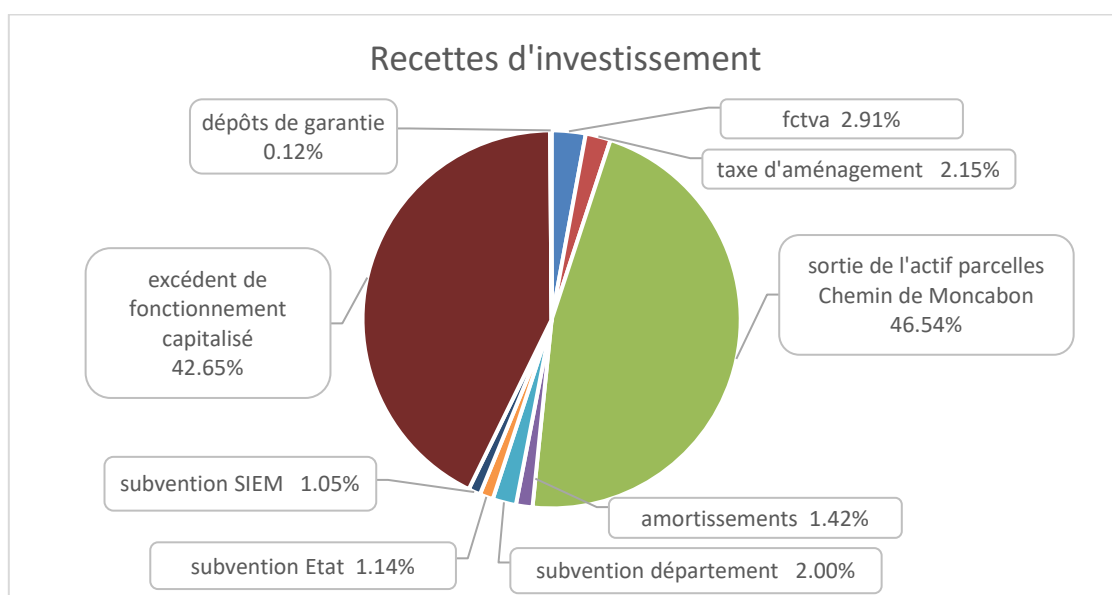
⇒ **Les recettes d'investissement**

Ces recettes englobent les ressources propres, les recettes perçues liées aux projets d'investissement avec l'urbanisme (la taxe d'aménagement).

Pour l'année 2025, les recettes d'investissement s'élèvent à **1 319 156.54 €**. Elles comprennent :

- **Les recettes réelles** d'un montant de **686 364.97 €**. Il s'agit majoritairement :
 - des subventions d'investissement reçues pour **55 314.62 €** (chapitre 13) qui émanent principalement :
 - o de l'Etat : pour 15 065.50 € (travaux de voirie et assainissement pluvial Cours de la Marne)
 - o du Département de la Gironde pour 26 400.00 € (travaux de voirie Cours Pey Berland)
 - o du Syndicat d'Electrification du Médoc (SIEM) : pour 13 849.12 € (enfouissement éclairage public Cours de la Marne)
 - Du FCTVA (Fonds de compensation de la TVA) pour **38 449.24 €**
 - De la taxe d'aménagement pour **28 340.35 €**
 - De notre excédent de fonctionnement capitalisé (1068) lié à une précédente affectation du résultat pour un montant de **562 680.76 €**.

- **Les recettes d'ordre** qui représentent des écritures comptables pour un montant de **632 791.57 €**
Elles sont le pendant des opérations de dépenses d'ordre de la section de fonctionnement (chapitre 042) et intègrent les dotations aux amortissements et les cessions immobilières.



3. Les données synthétiques du Compte Financier Unique – Récapitulation

			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	1 691 558,97	2 438 070,00	4 129 628,97
	Recettes réalisées (1)	B	1 319 156,54	3 115 700,59	4 434 857,13
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	1 133 792,21	3 018 102,28	4 151 894,49
	Dépenses réalisées (1)	E	351 595,15	2 956 865,83	3 308 460,98
	Restes à réaliser	F	59 642,28	0,00	59 642,28
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	967 561,39	158 834,76	1 126 396,15
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-557 766,76	580 032,28	22 265,52
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	409 794,63	738 867,04	1 148 661,67
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-59 642,28	0,00	-59 642,28
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	350 152,35	738 867,04	1 089 019,39

II – Niveau d'épargne brute et niveau d'épargne nette

L'épargne brute ou la capacité d'autofinancement représente l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement.

En 2025, l'autofinancement est de **791 626.33 €**

Cette capacité d'autofinancement doit au moins permettre de couvrir en priorité le remboursement de la dette en capital et, au-delà, les dépenses d'équipements.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des l'autofinancement, c'est-à-dire, la capacité de la Commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Intitulés	CA 2024	CFU 2025
Recettes réelles de fonctionnement (RRF)	2 653 868.01 €	3 115 700.59 €
Dépenses réelles de fonctionnement (DRF)	2 238 456.65 €	2 324 074.26 €
CAF Brute (RRF-DRF)	415 411.36 €	791 626.33 €
Capital des emprunts (CE)	122 263.52 €	114 158.35 €
CAF Nette (CAF Brute - CE)	293 147.84 €	677 467.98 €

III – Dette

La Commune n'a pas souscrit de nouvel emprunt au cours de l'année 2025.

1- Niveau d'endettement de la collectivité

Pour mémoire 3 emprunts se sont terminés en 2025. Au 31.12.2025, la commune a 5 emprunts en cours contractés auprès de du Crédit Agricole (1), du Crédit Mutuel (3) et de la Banque Postale (1).

Intégralement placée en catégorie 1A, soit le risque le plus faible, cette dette est constituée de 100% de taux fixes, avec un indice en euro.

Le taux moyen est de 2.45 %.

La dette en capital au 1^{er} Janvier 2025 atteint **669 203.91 €** et représente 232.69 €/habitant.

Le montant de l'annuité payé sur 2025 s'élève à 123 629.42 € soit :

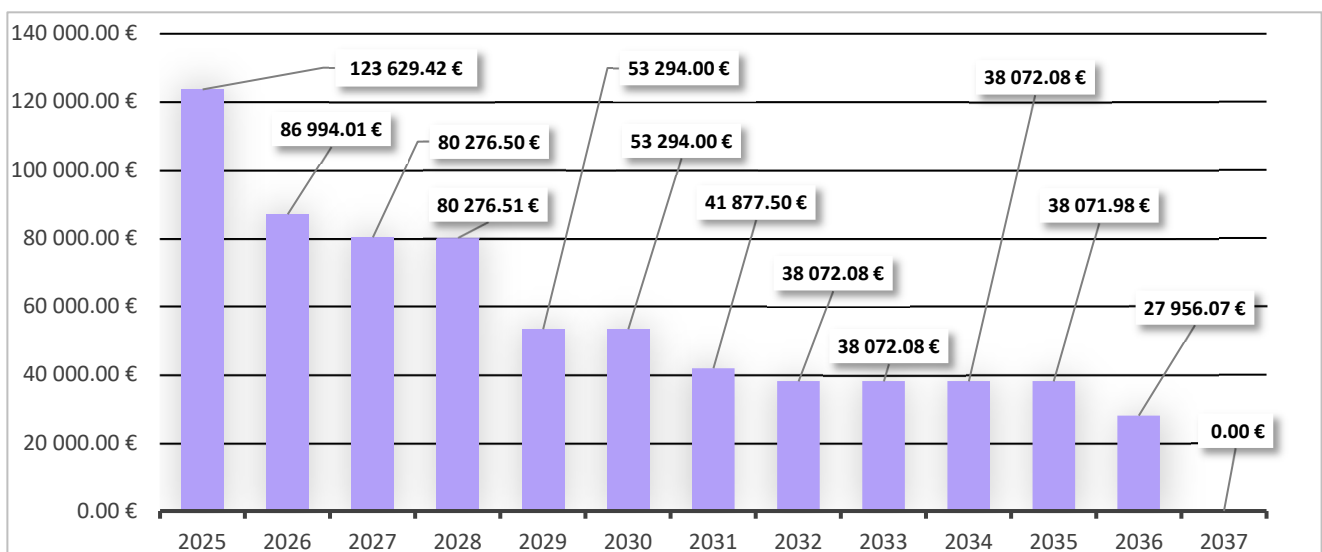
. **114 158.35 €** de capital remboursé sur l'année

et . **9 471.07 €** d'intérêts remboursés sur l'année

Le capital restant dû au 31 décembre 2025 est de **555 045.56 €**

Intitulés	CA 2024	CFU 2025
Capital restant dû (encours de la dette) au 31.12 (a)	669 203.91 €	555 045.56 €
Population (b)	2 861	2 876
endettement/population (a/b)	233.91 €	192.99 €
Annuité de la dette (c)	134 866.44 €	123 629.42 €
Recettes réelles de fonctionnement (RRF) (d)	2 653 868.01 €	3 115 700.59 €
charge de la dette (c/d)	5.08%	3.97%

2- Extinction naturelle de la dette



3- Capacité de désendettement

Le ratio exprime le nombre d'années nécessaires au remboursement de la dette si la collectivité y affecte la totalité de son épargne brute

Intitulés	CA 2024	CFU 2025
Capital restant dû au 31.12	669 203.91 €	555 045.56 €
Epargne brute	415 411.36 €	791 626.33 €
Capacité de désendettement	1.61 ans	0.70 an

IV – Niveau des taux d'imposition – Fiscalité

1- Evolution des bases fiscales

Bases fiscales - Taxes Foncières	2023	2024	2025
Propriétés Bâties	3 189 722.00 €	3 370 015.00 €	3 434 373.00 €
Variation en pourcentage		5.65% /2023	1.91% /2024
Variation en valeur		+ 180 293.00 € /2023	+ 64 358.00 € /2024
Propriétés non bâties	708 877.00 €	742 134.00 €	648 463.00 €
Variation en pourcentage		4.69% /2023	-12.62% /2024
Variation en valeur		+ 33 257.00 € /2023	- 93 671.00 € /2024
Sous-Total	3 898 599.00 €	4 112 149.00 €	4 082 836.00 €
Variation en pourcentage		5.48% /2023	-0.71% /2024
Variation en valeur		+ 213 550.00 € /2023	- 29 313.00 € /2024
Bases fiscales - Taxes d'habitation	2023	2024	2025
Logements vacants	140 765.00 €	158 930.00 €	171 000.00 €
Variation en pourcentage		12.90% /2023	7.59% /2024
Variation en valeur		+ 18 165.00 € /2023	+ 12 070.00 € /2024
Résidences secondaires	447 575.00 €	512 658.00 €	319 509.00 €
Variation en pourcentage		14.54% /2023	-37.68% /2024
Variation en valeur		+ 65 083.00 € /2023	- 193 149.00 € /2024
Sous-Total	588 340.00 €	671 588.00 €	490 509.00 €
Variation en pourcentage		14.15% /2023	-26.96% /2024
Variation en valeur		+ 83 248.00 € /2023	- 181 079.00 € /2024
Bases fiscales - Global	2023	2024	2025
Total	4 486 939.00 €	4 783 737.00 €	4 573 345.00 €
Variation en pourcentage		6.61% /2023	-4.40% /2024
Variation en valeur		+ 296 798.00 € /2023	- 210 392.00 € /2024

2- Evolution des taux

La Municipalité a décidé de ne pas augmenter les taux afin de ne pas augmenter la pression fiscale sur les contribuables.

Les taux des impôts locaux votés pour 2025 concernant les ménages, sont :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : **33.59 %**
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : **35.83 %**
- Taxe d'habitation (sur les résidences secondaires et les logements vacants) : **13.98 %**

3- Evolution du produit des taxes

Malgré la revalorisation de 1.7 % de la base fiscale via un coefficient d'actualisation calculé par l'administration fiscale, en fonction de l'inflation, pour l'ensemble du territoire national, le produit de la fiscalité a diminué.

Cette diminution est liée :

- à la forte diminution de la base de la taxe d'habitation
- à la diminution de la base de la taxe foncière sur les propriétés non bâties

	CA 2023	CA 2024	
73 111 – Impôts directs locaux	1 284 942.00 €	1 380 125.00 €	1 334 927.00 €
Variation en pourcentage		7.41% /2023	-3.27% /2024
Variation en valeur		+ 95 183.00 € /2023	- 45 198.00 € /2024

V – Principaux ratios

Pour se rendre compte de la mesure d'un budget communal et l'illustrer, la pratique est d'établir différents ratios.

Pour Margaux-Cantenac, en tenant compte des résultats du compte financier unique 2025, ils sont les suivants :

- par rapport à la population
 - o Dépenses réelles de fonctionnement : *808.09 € / habitant*
 - o Recettes réelles de fonctionnement : *1 083.35 € / habitant*
 - o Produits des impositions directes : *464.16 € / habitant*
 - o Annuité d'emprunt en € / habitant : *42.99 € / habitant*
- autres
 - o Capacité de désendettement : *0.70 an*
 - o Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement : *62.71 %*

VI – Effectifs de la collectivité et charges de personnel

1- Effectifs

La Collectivité compte **33 agents** au 31.12.2025 (contre 31 au 31.12.2024) répartis comme suit :

	Service administratif			service scolaire et périscolaire			service technique			service police municipale			Total		
	TC	TNC	total	TC	TNC	total	TC	TNC	total	TC	TNC	total	TC	TNC	total
titulaire	4	2	6	2	11	13	8	1	9	1		1	15	14	29
stagiaire						0	2		2			0	2	0	2
contractuel					1	1	1		1			0	1	1	2
total	4	2	6	2	12	14	11	1	12	1	0	1	18	15	33

2- Evolution des charges de personnel

	CA 2023	CA 2024	CA 2025
charges de personnel (dépenses : chapitre 012)	1 269 408.91 €	1 345 238.70 €	1 457 330.43 €
atténuation de charges (recettes : chapitre 013)	112 500.92 €	153 112.40 €	107 319.97 €
total	1 156 907.99 €	1 192 126.30 €	1 350 010.46 €
Variation en pourcentage		3.04% /2023	13.24% /2024
Variation en valeur		+ 35 218.31 € /2023	+ 157 884.16 € /2024

3- Ratios (déduction faite de l'atténuation de charges)

- Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement : *58.09 %*
- Dépenses de personnel / population : *469.41 € / habitant*